

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2024

N° 2024-425 ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA MAINTENANCE PERIODIQUE DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Nomenclature des actes : 1.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10 indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-161 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente pour « *prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés [...], lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 €* » (point 15) ;

Considérant que la préservation des bâtiments communautaires est essentielle pour maintenir leur intégrité ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger la mise en œuvre du programme de maintenance périodique des toitures des bâtiments communautaires afin de garantir la préservation des infrastructures ;

Considérant que, dans ce contexte, il a été engagé une consultation auprès d'entreprises spécialisées, dont les modalités particulières ont été les suivantes :

- Date de la consultation : 24 septembre 2024 ;
- Date de remise des offres : 18/10/2024 à 12h00 ;
- Critère de sélection :
 - *Prix de l'offre* ; Pondération : 60 % ;
 - *Technique* ; Pondération : 40 %.

Considérant l'unique offre reçue avant la date de remise précitée ;

Considérant le rapport d'analyse de l'offre joint en annexe ;

Considérant que la proposition formulée par la SAS BATITECH relative à la consultation susvisée peut être retenue et nécessite la passation dudit marché ;

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 25/10/2024

La Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay,

DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : Dans le cadre du marché public relatif à la maintenance périodique des toitures des bâtiments communautaires, la proposition retenue est la suivante :

- SAS BATITECH, 12 RUE DE LA GATINE – ZA DU CORMIER, 49300 CHOLET ; le montant annuel du marché est de 5 650,00 euros Hors Taxes, soit 6 780,00 euros Toutes Taxes Comprises.

Le montant total du marché est de 22 600,00 € H.T., soit 27 120,00 € T.T.C. pour 4 ans.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 25 octobre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET